



Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A-023-2025
RETRAIT DE L'ARRETE N° A-142-2024 PRONONÇANT LA
FERMETURE AU PUBLIC DE LA SALLE POLYVALENTE
POUR RECEPTIONS SITUEE 11 RUE LEONARD DE VINCI

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,

Vu le Code de l'habitation et de la construction,

Vu le courriel du 28 février 2025 de Madame Elodie CURTI, gérante de la SCI ASTREE 4,

Considérant que les éléments fournis par Madame Elodie CURTI (extrait kbis, carte d'identité) démontre sa qualité de gérante de la SCI ASTREE 4,

Considérant que la SCI ASTREE 4 a pour gérants Madame Elodie CURTI et Monsieur Sebastien CURTI, et que par conséquent, il n'y avait pas lieu de procéder à la fermeture de la salle de réception sis 11 rue Léonard de Vinci, au Plessis-Pâté.

ARRETE

Article 1er : L'arrêté du Maire n° A-142-2024 est rapporté.

Article 2 : La salle polyvalente pour réception appartenant à la SCI ASTREE 4 de type L classé en 4^{ème} catégorie avec activité de type N sis 11 rue Léonard de Vinci 91220 LE PLESSIS-PATE, n'est plus fermée au public.

Article 3 : une commission de sécurité devra préalablement être effectuée avant toute nouvelle ouverture au public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, le SDIS de l'Essonne, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché dont une copie sera également adressée à M. le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait au Plessis-Pâté, le 3 mars 2025.

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date d'affichage : - 3 MARS 2025

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

- 3 MARS 2025

Date de sa publication électronique :

- 3 MARS 2025

Le Maire

Sylvain TANGUY

